



Marché des Titres Publics  
Animé par l'Agence UMOA-Titres

# LE MARCHÉ DES TITRES PUBLICS



**UMOA-Titres**  
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

Décembre 2019

[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)  
Boulevard Général De Gaulle  
Direction Nationale BCEAO  
BP 47 09 Dakar Sénégal

# Sommaire

☑ Qu'est-ce que le Marché des Titres Publics (MTP) .....	3
☑ Les parties prenantes .....	3
☑ Les produits .....	5
☑ Les voies d'émission .....	6
☑ Les partenaires .....	8
☑ Les avantages .....	9
☑ Comment investir .....	10
☑ Le calendrier 2019 .....	11

# Qu'est-ce que le Marché des Titres Publics (MTP)

Le Marché des Titres Publics est l'unique marché régional, par adjudication, exclusivement dédié au financement des Etats membres de l'UMOA. Ces émetteurs souverains sollicitent, à travers des procédures adaptées, l'émission de titres publics souscrits par des acteurs spécifiques, soit pour leur compte propre ou pour celui de tiers. Il est animé par l'Agence UMOA-Titres.

## Les parties prenantes

### 1. Les émetteurs

Les émetteurs du Marché des Titres Publics sont les huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ayant en partage une monnaie commune : le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA).

### 2. LES INTERMEDIAIRES DE MARCHÉ

Il s'agit à ce jour de l'ensemble des banques et des SGI de la zone UEMOA. Toute soumission à une émission sur le Marché des Titres Publics doit obligatoirement se faire par leur biais.

### 3. LES SPECIALISTES EN VALEURS DU TRESOR (SVT)

Certaines banques et Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ont le statut additionnel de Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). C'est-à-dire que ces établissements sont agréés par les Trésors Publics des Etats membres comme partenaires privilégiés mais non-exclusifs d'un ou de plusieurs Etats. Les SVT ont des obligations particulières dans le cadre des opérations liées au Marché des Titres Publics, en contrepartie desquelles ils bénéficient de certains avantages exclusifs

### 4. LES INVESTISSEURS

Le Marché des Titres Publics est accessible à toute personne physique ou morale, quel que soit son profil, qui souhaite acquérir des titres souverains. Il peut s'agir notamment de compagnies d'assurances, de Sociétés de Gestion d'OPCVM, de caisses de retraite, d'investisseurs étrangers, de grandes entreprises, de PME/PMI, de coopératives ou de particuliers (grand public).

### 5. LES PARTENAIRES

Les échanges entre les parties sont facilités par des structures d'appui assurant la régulation et la promotion du Marché des Titres Publics. Ces structures élaborent, mettent à jour le cadre règlementaire et assistent les Etats et les investisseurs. A ce titre, aux côtés de l'Agence UMOA-Titres, nous pouvons citer des institutions clés telles que la **BCEAO, le CREMPF, la BRVM, la BAD, la BOAD.**

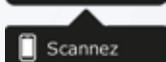


# Les produits

## Bons Assimilables du Trésor (BAT)

Les Bons Assimilables\* du trésor « BAT » sont des titres de créances à court terme émis par l'Etat par voie d'adjudication.

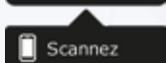
*En savoir plus*



## Obligations Assimilables du Trésor (OAT)

Les Obligations Assimilables\* du Trésor « OAT » sont des titres de créances à moyen et long terme, émis par l'Etat par voie d'adjudication.

*En savoir plus*



## Obligation synthétique

L'Obligation Synthétique « OS » se définit comme un produit structuré constitué de plusieurs instruments à remboursement In Fine. Il s'agit d'un panier de titres (BAT et/ou OAT) choisis parmi les points standards de la courbe de taux.

Le montant emprunté par l'Etat est réparti entre les titres qui composent le panier dans des proportions définies pour chaque titre. Ainsi, le montant recherché par l'Etat sur chaque titre est fonction d'un coefficient exprimé en pourcentage du montant global de l'emprunt.

*En savoir plus*



\* Un titre assimilable est un titre qui peut être émis une première fois pour une taille déterminée, puis abonder dans le cadre de nouvelles émissions. Chaque nouvelle tranche de titre émise est rattachée aux tranches antérieures et possède les mêmes caractéristiques (nominal unitaire, date de maturité, base de calcul des intérêts). Seul les taux et les dates d'émission changent. L'assimilation permet de disposer de gisement (taille) conséquent sur les titres, et favorise la liquidité des titres, contribuant ainsi à dynamiser les échanges sur le marché secondaire.

# Les voies d'émission

## Adjudication ouverte ou ciblée

L'adjudication est une technique permettant l'acquisition d'un bien mobilier ou immobilier par un système d'enchères.

En finance, c'est une technique d'émissions de bons ou d'obligations. L'adjudication est ainsi régulièrement pratiquée par les Etats pour assurer le placement de leurs bons et obligations du Trésor. L'enchérisseur bénéficiaire de tout ou partie de l'adjudication est appelé l'adjudicataire.

Dans le cadre des émissions de Bons et Obligations du Trésor, les Etats de la zone UMOA utilisent deux voies d'adjudications :

- **L'adjudication ouverte** : par cette voie, tous les participants directs ont la possibilité d'enchérir une partie du titre mis en adjudication par l'émetteur. Les participants directs à ce jour sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale (article 3 du règlement n°06/2013/CM/UEMOA). Les autres investisseurs, personnes physiques ou morales peuvent souscrire par l'intermédiaire des établissements de crédit et des SGI de la zone UEMOA.
- **L'adjudication ciblée** : les Etats peuvent décider de réaliser une partie de leurs émissions par le biais d'adjudications ciblées. Lors de ces émissions, les seuls intermédiaires autorisés à porter des soumissions sont ceux justifiant de la qualité des SVT. Tout investisseur souhaitant acquérir le titre mis en adjudication, ne peut y souscrire que par l'intermédiaire des SVT de l'Etat émetteur.

De façon générale, il est procédé à une seule émission par jour sur le Marché des Titres Publics. Mais il peut parfois survenir plusieurs émissions pour un même émetteur le même jour ; on parle alors d'**émission simultanée**.

## Emission simultanée

L'émission simultanée est un mode d'émission consistant à procéder le même jour à plusieurs émissions portant sur un montant globalisé pour le compte d'un même émetteur.

Dans le cadre d'une émission simultanée, les règles de soumission et de dépouillement sont identiques à celles d'une émission classique



## Emissions par adjudication



# Les partenaires

## Zone UEMOA



## Autres partenaires



**LA BANQUE MONDIALE**  
BIRD • IDA

## Les avantages

Les titres publics représentent un investissement sûr, rentable et accessible en raison, entre autres, des paramètres suivants :

- Une Banque Centrale commune aux huit (8) Etats membres
- Un seul marché comprenant huit émetteurs à différents niveaux de risque offrant une diversité naturelle et sans risque de change pour les investisseurs locaux
- Le marché n'a enregistré aucun défaut de paiement depuis sa création
- Un dispositif mis en place par la BCEAO pour pallier d'éventuels défauts : le Fonds de stabilité financière
- Des titres publics défiscalisés dans le pays d'émission
- Des coûts de transaction moindres garantis par le processus de l'adjudication
- Un couple rendement / risque attractif
- Un marché secondaire en développement avec la mise en place des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) et la formation des acteurs

## Comment investir

Les adjudications des titres publics sont organisées par l'Agence UMOA-Titres, en collaboration avec la BCEAO qui joue le rôle de dépositaire et de banque de règlement (DC/BR).

1. Le calendrier annuel des émissions est publié sur le site internet de l'AUT ([www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)) avec une mise à jour trimestrielle.
2. A l'approche de chaque échéance, l'avis d'appel d'offre spécifique à chaque émission est mise à disposition sur le site internet de l'AUT. Les investisseurs inscrits à la liste de diffusion reçoivent une notification.
3. L'investisseur, quel que soit le territoire sur lequel il est établi, souscrit aux adjudications de bons et obligations du Trésor par l'intermédiaire d'une banque ou d'une SGI de son choix, implantée sur le territoire de l'Union.
4. Les titres peuvent s'échanger sur le marché secondaire via des opérations de gré à gré, notamment avec les Spécialistes en Valeurs du Trésor.

# Le calendrier 2019

Programme Annuel Provisoire des Emissions par adjudication des Etats membres de l'UMOA pour l'année 2019 (en milliards de Francs CFA)

	Premier trimestre -T1				Deuxième trimestre -T2				Troisième trimestre -T3				Quatrième trimestre -T4				Année 2019						
	BAT	OAT	Total	Tombées*	Net	BAT	OAT	Total	Tombées*	Net	BAT	OAT	Total	Tombées*	Net	Mobilisations Totales	Mobilisations Nettes						
Bénin	45	55	100	115	-15	25	50	75	44	31	45	90	135	96	39	0	85	72	13	395	327	68	
Burkina - Faso	115	30	145	104	41	70	25	95	102	-7	95	60	155	72	83	50	80	130	79	51	525	357	168
Côte d'Ivoire	250	95	345	116	229	35	104	139	137	2	0	125	125	143	-18	0	0	-	118	-118	609	513	96
Guinée Bissau	6	6	12	4	8	6	0	6	11	-5	5	11	16	17	-1	0	0	-	-	-	34	32	2
Mali	40	90	130	75	55	25	50	75	99	-24	25	85	110	48	62	45	60	105	90	15	420	311	109
Niger	45	50	95	44	51	20	15	35	91	-56	105	40	145	122	23	60	15	75	41	34	350	297	53
Sénégal	Non disponible	53	53	-53	15	-15	Non disponible	15	-15	Non disponible	56	-56	Non disponible	77	-77	Non disponible	77	-77	-	-	201	201	-201
Togo	20	75	95	50	45	20	55	75	71	4	55	100	155	45	110	15	50	65	41	24	390	207	183
Totaux	521	401	922	560	362	201	299	500	570	-70	330	511	841	598	243	170	290	460	518	-58	2 723	2 246	477

\* Tombées intra-annuelles incluses

Nous souhaitons bâtir, en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, un Marché régional des Titres Publics capable de jouer un rôle primordial dans le développement des Etats de l'Union. Ensemble et dès aujourd'hui, construisons l'UMOA de demain !



UMOA-Titres  
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics